Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

R-co Thematic Family Businesses

Cet OPCVM est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe
Code ISIN : FR0007468798 (Part C EUR)

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM ayant comme classification AMF « Actions des pays de l'Union européenne » a pour objectif de gestion de surperformer, net de frais de gestion, sur la durée de placement recommandée supérieure ou égale à 5 (cinq) ans, l'indice Dow Jones Eurostoxx Small (code Bloomberg SCXT Index) dividendes nets réinvestis, représentatif des actions des petites (y compris micro) et moyennes capitalisations de la zone euro. La composition de l'OPC peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

La stratégie d'investissement a pour objet la gestion discrétionnaire d'un portefeuille fondée sur la sélection de valeurs, au sein de l'Union Européenne (75% minimum).

Les gérants recherchent des valeurs jugées de qualité dont les perspectives apparaissent mal valorisées par le marché dans une optique de moyen terme. Ces entreprises sont sélectionnées à partir d'une approche active et fondamentale, de type « bottom up » où l'analyse financière et stratégique, combinée à celle de la valorisation et de la dynamique bénéficiaire, constituent les critères quantitatifs de la sélection.

Toutefois, les gérants ne s'interdisent pas d'étudier et d'investir dans des sociétés en restructuration offrant des perspectives d'amélioration à terme. Sur un plan qualitatif, la stratégie d'investissement va privilégier les sociétés à caractère familial ou entrepreneurial dans l'univers d'investissement très large que représentent les sociétés de tailles moyennes ou petites (y compris micro) en Europe. Ainsi, le FCP pourra investir :

- Entre 75 et 100% de l'actif sur un ou plusieurs marchés des actions des pays de l'Union Européenne (et jusqu'à 25% en actions des pays hors zone euro à l'exception des pays hors OCDE, y compris émergents) de petites (y compris micro) et/ou moyennes capitalisations et de tous secteurs.

- Entre 0 et 25% de l'actif en produits de taux et/ou monétaire et/ou en obligations convertibles des pays de l'Union Européenne, de tous secteurs, de signature d'Etat ou privée, de qualité de signature Investment Grade et/ou High Yield de notation supérieure à B- minimum, et jusqu'à 10% en non notés. Le FCP peut également investir en obligations subordonnées jusqu'à 25% ainsi qu'en callable et/ou putable jusqu'à 25%.

- Entre 0 et 10% en liquidités.

L'exposition du portefeuille au risque de change ne dépassera pas 25% dont 10% maximum pour les devises hors Union Européenne. Par ailleurs, le fonds pourra être exposé aux risques liés aux petites capitalisations, y crompris les micro capitalisations, jusqu'à 100% de l'actif net.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, l'OPCVM peut investir au maximum 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou européens ne pouvant investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement et/ou de FIA de droit français ou européen, à condition qu'ils respectent les 4 critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Le FCP peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Le gérant interviendra sur le risque action et de change.

En vue de réaliser l'objectif de gestion, ces interventions se feront à titre de couverture du portefeuille (vente de contrat à terme), et à titre d'exposition en vue de reconstituer une exposition synthétique à des actifs (achat de contrat à terme).

En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des futures des options et change à terme. L'exposition globale au marché des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9. L'exposition globale du portefeuille au marché action, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments dérivés, ne dépassera pas 100%. Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant intervient sur le risque action.

Ces interventions se feront à titre de couverture ou d'exposition. En particulier le géant pourra investir jusqu'à 25% maximum en obligations convertibles.

L'exposition globale du portefeuille au marché action, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 100%. L'exposition globale du portefeuille au marché des devises, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 25%.

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 12h00 auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette part est une part de capitalisation.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

• Le niveau de risque de cet OPCVM est de 6 (volatilité comprise entre 15% et 25%) et reflète principalement son positionnement sur le marché des actions de petites et moyennes capitalisations de l'Union européenne.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

• La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

• L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

• Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	2,03%

Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	0%

15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais par rapport à celle de l'indice Dow Jones Eurostoxx Small (code Bloomberg SCXT Index), à chaque clôture d'exercice. Toute sous-performance est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles sur les 5 derniers exercices (cf. prospectus).

La commission est cristallisée à la date de clôture de l'exercice et calculée sur la base de l'actif net. Une commission de surperformance pourra être prélevée lorsque l'OPC a dépassé l'indicateur de référence mais qu'il a enregistré une performance négative au cours de l'exercice.Le pourcentage de commission de surperformance prélevé est susceptible de varier d'un exercice à l'autre selon la formule décrite ci-dessus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées

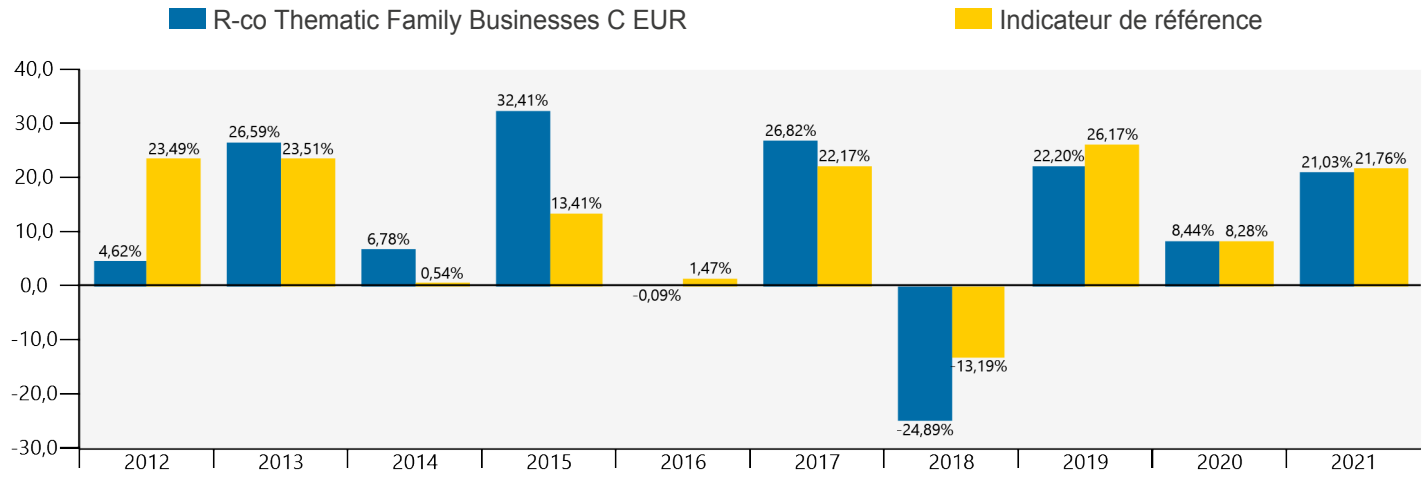

Cet OPCVM a été créé en **1992**.
La Part « C EUR » a été créée le 06/01/1993.
Les performances ont été calculées en EUR.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Cette part a été renommée en part « C EUR » le 14 décembre 2018 en lieu et place de « P » auparavant.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild Martin Maurel.
Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.eu.rothschildandco.com.
Fiscalité : Support de contrat d'assurance-vie. Eligible au PEA.
La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.
La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
Cet OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet suivant : https://am.eu.rothschildandco.com
Cet OPCVM est agréé en France et règlementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet https://am.eu.rothschildandco.com/fr. Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.